

Chers collègues,

J'ai récemment eu plusieurs remarques, concordantes avec l'enquête salariale de 2017, comme quoi la charge de travail continuait d'augmenter même en considérant le bond important vécu depuis 2015. Ces pharmaciens voulaient savoir ce que l'APPSQ faisait dans ce dossier. Il me paraît important que vous ayez, vous aussi, cette réponse.

La première chose est que nous avons objectivé et documenté ce problème à travers 3 sondages (enquête salariale 2016/sondage sur la crise des stages/enquête salariale 2017). Nous avons partagé ces résultats et sensibilisé nos partenaires (AQPP, OPQ, Universités) et collègues ([articles dans profession Santé](#)) face à ce problème, à savoir la **quantité de travail, mais aussi sa qualité vs les attentes de l'Ordre et même la sécurité.**

L'Ordre des Pharmaciens est bien au fait de ce problème et des conséquences et c'est en partie pour cela qu'ils ont mis en place [les inspections « circuit du médicament »](#) dans le but de vérifier que les pharmaciens communautaires ont à leurs dispositions les moyens d'atteindre les standards de pratique.

Ce qui a été appelé « **la crise des stages** » a été pour nous un moyen de sensibiliser à nos problèmes sur le terrain. Certains m'ont dit que cela n'avait rien donné, il est vrai que nous avons peu communiqué sur le sujet alors voici un compte rendu :

Le 27 mars 2017, nous avons eu une rencontre dans les bureaux de l'Ordre des Pharmaciens (ABCPQ, AEPUM, AGEP, AQPP, APES, APPSQ, MEES, MSSS, OPQ) qui a été pour nous l'occasion de présenter notre sondage et le problème de fond qui est selon nous la charge de travail. À cette occasion, nous avons décidé de faire une [lettre conjointe](#) pour demander un effort à tous les pharmaciens du Québec afin de "contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, au développement de la pharmacie par le partage de leurs connaissances et de leur expérience, avec les stagiaires en pharmacie."

Les associations s'étaient alors engagées "collectivement à poursuivre nos discussions afin de trouver d'autres solutions à moyen et long termes pour améliorer la situation des milieux et des maîtres de stage".

Au mois de juin 2017, lors d'une seconde réunion, nous nous sommes mis d'accord sur la mise en place d'un plan d'action afin de travailler ensemble à l'établissement de mesures durables afin de résoudre les obstacles actuels en lien avec les stages des étudiants en pharmacie.

Ces mesures incluait entre autres:

- La création d'un comité Faculté- pharmaciens communautaires afin d'arrimer les stages au contexte actuel de la pratique.
- L'harmonisation des 2 facultés en ce qui a trait aux titres et aux attentes CA/CEC et simplification des processus.
- La diminution du nombre d'affectations et remise en question des stages courts.

- L'élaboration d'un plan dans le but de rémunérer les stages en milieu communautaire.
- L'amélioration de la communication et de la reconnaissance de l'apport des CA/CEC.

Ce plan d'action a été rédigé par l'Ordre, tel que convenu et communiqué aux facultés à l'automne 2017.

Les facultés étant les principales concernées, elles sont les maîtres d'œuvre de ce plan. Elles se rencontrent aujourd'hui, le 2 mars, pour discuter de sa mise en place, nous espérons donc pouvoir vous donner bientôt de bonnes nouvelles dans ce dossier.

Pour ce qui est d'en « **faire plus** », certains voudraient que nous nous battions pour obtenir des pauses, notamment des pauses repas ou pour des conditions salariales ou encore au sujet des avantages sociaux, etc.

Il ne faut pas oublier que l'APPSQ n'est pas un syndicat, nous ne négocions pas avec la partie patronale. Le seul critère régissant nos conditions d'emploi est l'offre et la demande. C'est donc collectivement que nous devons agir pour éviter les dérives. Par exemple, si certains acceptent de travailler à un taux inférieur à celui du marché, sans pause et avec un nombre d'ordonnances à l'heure inadéquat en regard du support technique, c'est eux qui nuisent à l'ensemble des pharmaciens salariés et comme association professionnelle nous n'avons malheureusement aucun pouvoir sur cela.

Au niveau des **conditions de travail**, le rôle d'une association professionnelle comme l'APPSQ est de collecter l'information, d'informer ses membres et de faire valoir le point de vue des membres aux autres acteurs de l'industrie et du gouvernement. Je pense que l'APPSQ depuis 2015 a joué son rôle avec brio, par contre une association non obligatoire comme la nôtre n'a de force que celle conférée par ces membres tout comme le ministre de la Santé l'a si justement fait remarquer pour [le ROME et le MQRP](#).

Selon le rapport annuel de l'OPQ 2017, les pharmaciens salariés du milieu communautaire sont 4754, les pharmaciens salariés au niveau de l'industrie des institutions, etc. sont 874, les pharmaciens d'établissement travaillant occasionnellement en communautaire sont environ 300, cela représente environ 5930 pharmaciens sur les 9300 que compte le Québec (64%). Pourtant l'APPSQ ne représente officiellement que ses membres actifs, soit 436 pharmaciens et 27 étudiants à ce jour, une réflexion collective s'impose, les pharmaciens salariés souhaitent-ils être représentés ou non. **Le Conseil d'Administration est convaincu que la réponse est oui et travaille fort en ce sens. Il est certain que plus nous serons nombreux et plus nous aurons de poids.**

Merci de votre soutien

Christophe Augré

Président de l'APPSQ

Vous recevez cette communication en tant que membre de l'APPSQ
Cliquez ici pour vous désabonner
Association Professionnelle des Pharmaciens Salariés du Québec · 2370 rue Magloire-Hotte · Laval,
Québec H7T 0H9 · Canada

This email was sent to <<Email Address>>
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
Association Professionnelle des Pharmaciens Salariés du Québec · 2370 rue Magloire-Hotte · Laval, Québec H7T 0H9 · Canada

